

nière fois la main de sa mère bien-aimée " Mère, lui dit-il, ton cha-pelet est mon bonheur ; ta pénitence est mon salut ! Que Dieu te le rende."

Le râle de la mort survint après ces quelques mots : une écume sanglante sortit de sa bouche, il se laissa aller en arrière : son dernier souffle était accompagné du doux nom de " Mère." La veuve versa encore bien des larmes, mais elles étaient moins amères, car son Gal avait fait une bonne mort. La sainte Vierge l'avait exaucée.

Le corps rigide de Gal fut placé sur le premier brancard. On plaça la bonne vieille mère sur l'autre, et le cortège funèbre reprit le chemin du hameau, précédé par le prêtre récitant les prières des trépassés.

A l'ombre de la petite église, reposent les restes mortels de la mère et du fils : une seule pierre les recouvre. On y a gravé leurs noms entourés d'un Rosaire.

---

### NOUVELLES RELIGIEUSES.



**ETATS-UNIS.**— Les catholiques de l'Etat de New-York viennent de remporter une belle victoire sur les fanatiques de l'A. P. A. Aux Etats-Unis, comme ici, les institutions de charité sont des fondations privées confiées spécialement à une religion, à une église, à la charge de quelque communauté ou association quelconque, qui se fait ainsi le soutien d'une portion de la population, de la portion souffrante et nécessiteuse, avec le concours du pouvoir public. Or, comme la plupart

de ces institutions sont catholiques, fondées et dirigées par des catholiques, et comme l'Etat donne ses subventions selon le nombre des misérables secourus, il arrivait tout naturellement que le gros morceau du budget affecté aux œuvres de charité allait aux catholiques. De là grand scandale des membres de l'A. P. A. et grand tapage dans l'Etat de New-York. On ne pouvait plus tolérer cet état de choses. On s'adressa donc à la législature pour faire amender la loi : on proposait de faire à peu près comme en France, c'est-à-dire de tout laïciser et, par une conséquence inévitable, de tout remettre dans les mains de l'Etat. Un comité fut nommé pour examiner la question et faire rapport à la chambre. Le rapport a été fait et la conclusion est non-seulement le rejet absolu et unanime de l'amendement proposé par l'A. P. A., mais encore une haute affirmation de principes, une espèce de profession de foi politique en cette matière, qui est une belle leçon et pour les membres de l'A. P. A., et pour les laïcisateurs des autres